

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 15/10/2020

### **Contrat de ville de l'agglomération nazairienne et Cité éducative Saint-Nazaire ville Ouest : Lancement de l'appel à projets 2021**

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitant-e-s.

Le « **Contrat de ville** » constitue le cadre dans lequel est conduite cette politique partenariale. Il fait l'objet chaque année d'une programmation qui associe tous les partenaires pour la sélection et la mise en œuvre de projets au service des quartiers prioritaires et de leurs habitant-e-s à travers trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie, l'emploi et le développement économique.

La démarche Cité éducative s'intègre désormais dans ce cadre général de la politique de la ville, afin de contribuer à l'éducation, l'insertion citoyenne, sociale, économique et professionnelles des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans des quartiers Ouest.

L'État, la CARENE et les autres partenaires engagés lancent l'appel à projets pour l'année 2021 du Contrat de ville de l'agglomération nazairienne et de la cité éducative Saint-Nazaire ville Ouest.

Cet appel à projets s'adresse à tout opérateur (*associations, collectivités locales, établissements publics, bailleurs ou acteurs économiques*) qui souhaite agir dans les orientations du Contrat de ville 2015-2022 ou du plan de déploiement 2020-2023 de la Cité éducative en l'invitant à se concentrer sur le champ de la prévention des ruptures, avant tout sociales.

Le contexte socio-économique actuel implique d'agir de manière plus renforcée autour :

- du maintien du lien social
- de la lutte contre la fracture numérique
- de la continuité éducative
- de l'accès et du maintien à l'emploi

Les actions subventionnables devront se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021 ou sur l'année scolaire 2021/2022.

Le dossier de candidature doit être complété et saisi en ligne sur le portail:

**<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>  
entre le 15 octobre et le 04 décembre 2020**

Toutes les informations utiles sont disponibles sur les sites internet:

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Contrats-de-ville>

[www.agglo-carene.fr](http://www.agglo-carene.fr)

Contacts presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

02 40 41 20 91

Ville de Saint-Nazaire / Carene Mickaël Fairand

[fairandm@mairie-saintnazaire.fr](mailto:fairandm@mairie-saintnazaire.fr)

06 10 18 77 23

**Préfecture de Loire-Atlantique**  
**Service régional de la communication interministérielle**